

Passation des Marchés de Fournitures

DEMANDE DE COTATION

N° 176 /DC/MINHDU/PVGFD/CSPM/2025 DU 02 DEC 2025

POUR L'ACQUISITION DE SIX (06) VEHICULES DONT UN (01)
VEHICULE 4 X 4 STATION WAGON, QUATRE (04) PICK-UP DOUBLE
CABINE ET UN (01) VÉHICULE BERLINE AU PROFIT DU PROJET
VILLES ET GESTION FONCIERE DURABLES (PVGFD)

PROJET : PROJET VILLES ET GESTION FONCIERE DURABLES (PVGFD)

PAYS : Cameroun

FINANCEMENT : Crédits IDA- 7793-CM et 7794-CM

CODE STEP : CM-MINHDU-460893-GO-RFQ



DECEMBRE 2025

Préambule

Le Présent Dossier de Consultation comprend les parties suivantes :

Section I : Les Instructions aux fournisseurs,

Section II : Le Modèle de cotation.

Il est recommandé aux Prestataires de bien lire les Instructions aux Soumissionnaires de même que les spécifications techniques des fournitures demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis, ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints en annexe.

A ce titre, ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de Cotations et de confirmer les prescriptions techniques dans le bordereau descriptif.

En cas de modification des spécifications techniques données dans la présente Demande de Cotations, et ce dans le but de les améliorer, le Prestataire devra joindre un numéro séparé expliquant les avantages de sa proposition.



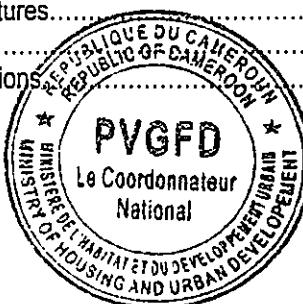
Table des Matières

Section I – Instructions aux fournisseurs

A. Introduction.....	5
1. Dispositions générales.....	5
B. Le Dossier de Demande de Cotations.....	5
2. Contenu du Dossier.....	5
C. Préparation des cotations.....	5
3. Langue de l'offre.....	5
4. Documents constitutifs de l'offre.....	5
5. Cotation.....	6
6. Monnaies de l'offre.....	6
7. Délai de validité des cotations.....	6
D. Dépôt des cotations.....	6
8. Cachetage et marquage des offres.....	6
9. Date et heure limite de dépôt des offres.....	6
E. Ouverture des plis et évaluation des offres.....	6
10. Ouverture des plis.....	6
11. Evaluation et Comparaison des offres.....	7
F. Attribution du marché.....	7
12. Attribution du marché.....	8
13. Notification de l'attribution du marché.....	8
14. Signature de la lettre de marché.....	8
15. Corruption et manœuvres frauduleuses.....	8

Section II – Modèles d'annexes.....7

1. Lettre de cotation.....	7
2. Formulaire du Bordereau des prix unitaires.....	8
3. Bordereau Descriptif et Quantitatif.....	8
4. Spécification technique des Fournitures.....	9
5. Lettre de marché.....	10
6. Tableau de comparaison des cotations.....	20



SECTION I : INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS



Section I - Instructions aux Fournisseurs¹

A. Introduction

1. Dispositions générales 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. Contenu Dossier du 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Avis de Demande de Cotations ;
 - (b) Instructions aux fournisseurs ;
 - (c) Modèle de lettre de cotations ;
 - (d) Bordereau des prix unitaires ;
 - (e) Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;
 - (f) Spécifications techniques ;
 - (g) Modèle de lettre d'engagement sur l'honneur de non abandon ou exclusion des marchés au cours des trois (03) dernières années
 - (h) Modèle de lettre de Marché ;
 - (i) Les prospectus ou brochures en couleur et fiches techniques du matériel proposé émanant du fabricant (qui feront partie intégrante de l'offre)
 - (j) Déclaration de Garantie de l'Offre
 - (k) Modèle de tableau de comparaison des prix ;
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.
3. Langue de l'offre 3.1 La cotation ainsi que toute correspondance constituant la cotation, seront rédigées dans la langue française.
4. Documents constitutifs de l'offre 4.1 La cotation présente en Set (07) exemplaires dont (un (01) original et six (06) copies) et une copie électronique dans une clé USB par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis :
- (a) La lettre de cotation, datée et signée suivant modèle joint ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
 - (c) Devis Quantitatif et Estimatif (DQE), dûment rempli, daté et signé ;
 - (d) Le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé ;
 - (e) Les prospectus ou brochures en couleur et fiches techniques du matériel proposé émanant du fabricant (qui feront partie intégrante de l'offre)
 - (f) Les références du fournisseur pour des missions similaires (au moins deux (02) marchés au cours des cinq (05) dernières années (2021-2025) d'un montant minimum de 150 000 000 (Cent cinquante millions) FCFA Toutes Taxes Comprise par marché, joindre les copies des marchés (1ère et page de signature) et les procès-

¹ Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché signé.

		verbaux de réception
	(g)	Les pièces administratives indiquées au point 5.4 ci-dessous ;
	(h)	La garantie du constructeur ;
	(i)	Le certificat de service après-vente ;
	(j)	La déclaration de garantie de l'offre.
5. Cotation	5.1	Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation :
	a.	le lieu de livraison et la nature des prix hors taxes (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC).
	b.	Le délai de validité de son offre.
	5.2	Le Fournisseur complétera le Bordereau des prix unitaires et le Devis Estimatif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.
	5.3	Le Fournisseur remplira et souscrira le projet de Lettre de Marché
	5.4	Autre : Le fournisseur produira également un dossier administratif composé des pièces originales ou copies certifiées conformes par les services émetteurs et composés des éléments suivants en cours de validité (datant de moins de trois (03) mois) : (i) Registre de Commerce, (ii) attestation de non faillite ; (iii) Attestation de Conformité Fiscale ; (iv) Certificat de Non exclusion de l'ARMP ; (iv) attestation pour soumission de la CNPS ; (v) le plan de localisation.
		<i>L'absence de toute ou partie des pièces ci-dessus n'entraînera pas le rejet de la proposition au moment de l'évaluation. Toutefois celles-ci seront exigées au moment de l'attribution du marché.</i>
6. Monnaies de l'offre	6.1	Les prix seront libellés en Francs CFA.
7. Délai de validité des cotations	7.1	Les cotations seront valables pour la période stipulée dans l'Avis de Demande de Cotations.

D. Dépôt des cotations

8. Cachetage et marquage des offres	8.1	Les Fournisseurs placeront l'original et six (06) copies (y compris la copie numérique) de leur cotation dans une enveloppe cachetée :
	(a)	adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans l'Avis de Demande de Cotation ; et
	(b)	portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans l'Avis de Demande de Cotation.
9. Date et heure limite de dépôt des offres	9.1	Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1 (a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'Avis de Demande de Cotation.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

10. Ouverture des plis	10.1	La Commission Spéciale de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans l'Avis de Demande de Cotation.
	10.2	La Commission Spéciale de Passation des Marchés préparera un procès-

verbal de la séance d'ouverture des plis.

11. Évaluation et Comparaison des offres

11.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés (par le biais d'une sous-commission) procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :

- **Examen préliminaire ;**
Le processus d'évaluation démarera dès l'ouverture des plis. L'examen préliminaire des cotations aura pour objet d'identifier et de rejeter celles non conformes pour l'essentiel aux dispositions du dossier de demande de cotations et les cotations ainsi rejetées ne seront pas acceptées à l'examen détaillé.
- **Examen détaillé ;**
Seules les cotations retenues à l'issue de l'examen préliminaire seront examinées à ce stade. Les cotations seront classées de la moins disante à la plus disante après vérification des calculs et corrections des erreurs éventuelles. L'examen détaillé porte spécifiquement sur :
 - La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
 - L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations

N.B : En cas d'omission du prix d'un article pour lequel le soumissionnaire a présenté les caractéristiques dans son offre, la Sous-commission d'évaluation procédera à une compensation de ladite omission en ajoutant aux prix de l'offre, le montant estimé de cette lacune. A cet effet, la Sous-Commission déterminera la moyenne des prix, de l'article concerné, indiqués dans les autres offres en vue de compléter l'offre incomplète à des fins de comparaison

- **Vérification à postériori :** Elle se fera suivant les critères de qualification et véracité des références données par le prestataire telle que décrite au point 14 de l'avis de demande de cotation.

- 
- a) Les critères éliminatoires de la présente Demande de Cotation sont les suivants :**
- i. Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
 - ii. Figurer sur la liste des entreprises défaillantes publiée par la Banque Mondiale ou le MINMAP ;
 - iii. Absence de la lettre de Déclaration de Garantie datée et signée sur l'honneur suivant modèle joint.

b) Les critères de qualification sont les suivantes :

- i. Justifier d'au moins deux (02) marchés au cours des cinq (05) dernières années (2021-2025) d'un montant minimum de 150 000 000 (Cent cinquante millions) FCFA Toutes Taxes Comprise par marché, joindre les copies des marchés (1ère et page de signature) et les procès
- ii. Conformité du descriptif technique du matériel proposé : 100% de critères majeurs et 75% de critères mineurs
- iii. Fournir le certificat de service après-vente ;
- iv. Disposer d'un garage équipé en matériel nécessaire pour la maintenance, des Pièces de rechanges, des équipements de diagnostic ;
- v. Fournir la garantie du constructeur.

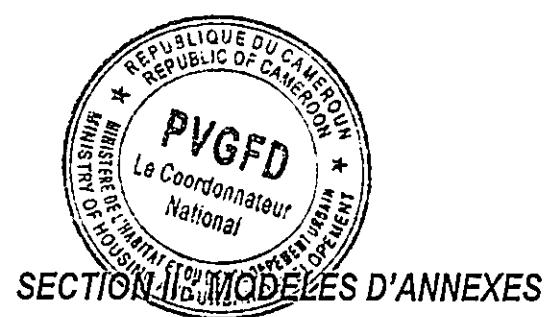
F. Attribution du marché

12. Attribution du marché	12.1 L'Acheteur attribuera le marché au Fournisseur, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante.
13. Notification de l'attribution du marché	13.1 La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de l'Avis de Demande de Cotations.
14. Signature de la lettre de marché	14.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Fournisseur.
15. Règle de la Banque en matière de Fraude et corruption	<p>15.1 La Banque exige que les Emprunteurs (y compris les bénéficiaires d'un financement de la Banque), les soumissionnaires (candidats et proposants), consultants, entrepreneurs et fournisseurs, les sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services ou fournisseurs, tous les agents (déclarés ou non) ainsi que l'ensemble de leur personnel se conforment aux normes les plus strictes en matière d'éthique, durant le processus de passation des marchés, la sélection, et l'exécution des contrats financés par la Banque, et s'abstiennent de toute fraude et corruption. En vertu de ce principe, la banque :</p> <p>a) Aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :</p> <p>(i) est coupable « d'acte de corruption » quiconque propose, donne, offre, sollicite, directement ou indirectement, un quelconque avantage dans le but d'influencer indûment les actions d'une autre partie ;</p> <p>(ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque omet, y compris déforme, des faits, qui induit une partie en erreur, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire une partie en erreur dans le but d'obtenir un avantage financier ou d'une autre nature, ou de se soustraire à une obligation ;</p> <p>(iii) se livre à des « manœuvres collusives » les personnes ou entités qui s'entendent entre plusieurs parties destinées à atteindre un but illégitime, y compris influencer indûment les actes d'une autre partie ;</p> <p>(iv) se livre à des « manœuvres coercitives » consiste à porter atteinte ou à causer préjudice, ou à menacer de porter atteinte ou de causer préjudice, directement ou indirectement, à une quelconque partie ou à l'un de ses biens dans le but d'influencer indûment ses actes ;</p> <p>(v) se livre à des « manœuvres obstructionnistes »,</p> <p>(aa) quiconque qui détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément tout élément de preuve dans une enquête, ou fait de fausse déclaration à ses enquêteurs pour entraver concrètement une enquête menée par la Banque sur des affaires de corruption, des manœuvres frauduleuses ou des pratiques coercitives ou collusives présumées, ou la menace, le harcèlement ou l'intimidation d'une quelconque partie pour l'empêcher de divulguer ce qu'elle sait sur des</p>

questions intéressant l'enquête ou de poursuivre l'enquête : ou

(bb) celui qui entrave concrètement l'exercice par la Banque de ses droits d'inspection et d'audit qui lui sont conférés en vertu des stipulations du paragraphe 15. e. ci-après :

- b) rejettéra la proposition d'attribution d'un marché ou contrat si elle établit que la personne physique ou morale à laquelle il est recommandé d'attribuer ledit marché ou contrat, ou l'un des membres de son personnel ou l'un de ses agents, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de service, fournisseurs, ou un de leurs employés s'est livré, directement ou indirectement, à un acte de corruption, une manœuvre frauduleuse, collusive, coercitive ou obstructionniste en vue de l'obtention dudit marché ou contrat ;
- c) pourra prendre, en plus des recours juridiques prévus dans l'Accord Juridique pertinent, toutes mesures appropriées, y compris déclarera la passation du marché non conforme, si elle établit qu'à un moment quelconque un représentant de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire d'une partie du prêt s'est livré à un acte de corruption, une manœuvre frauduleuse, collusive, coercitive ou obstructionniste pendant le processus de passation des marchés, la sélection ou l'exécution du marché en question, sans que l'Emprunteur ait pris en temps opportun des mesures appropriées jugées satisfaisantes par la Banque pour mettre fin à ces pratiques au moment de leur survenance, notamment sans en avoir informé la Banque dans les plus brefs délais après avoir pris connaissance de ces pratiques ;
- d) sanctionnera, en application des Directives pour la Lutte contre la Corruption et conformément aux politiques et aux procédures de sanction de la Banque définies dans le Cadre des sanctions du Groupe de la Banque mondiale, toute personne physique ou morale dont il est déterminé qu'elle s'est livrée, au moment quelconque, à un acte de fraude ou de corruption lié au processus de passation des marchés, à la sélection ou à l'exécution d'un contrat financé par la Banque ;
- e) pourra exiger qu'une clause soit introduite dans les dossiers d'Appel d'Offres et d'Appels à Propositions ainsi que dans les contrats financés par un prêt de la Banque obligeant les soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, entrepreneurs et fournisseurs, leurs sous-traitants, sous-consultants, agents, personnels, consultants, prestataires de services et fournisseurs à autoriser la Banque à inspecter tous les comptes, dossiers et autre documents relatifs au processus de passation des marchés, à la sélection et à l'exécution du marché et à charger des vérificateurs nommés par elle de réaliser un audit.





AVIS DE DEMANDE DE COTATION

Q6176 /DC/MINHDU/SG/PVGFD/CSPM/2025 DU 02 DEC 2025

POUR L'ACQUISITION DE SIX (06) VÉHICULES DONT UN (01) VÉHICULE 4 X 4 STATION WAGON, QUATRE (04) PICK-UP DOUBLE CABINE ET UN (01) VÉHICULE BERLINE AU PROFIT DU PROJET VILLES ET GESTION FONCIÈRE DURABLES (PVGFD)

Désignation	Demande de Cotation relative à l'acquisition de six (06) véhicules dont un (01) véhicule 4 x 4 station wagon, quatre (04) pick-up double cabine et un (01) véhicule berline au profit du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD)
Lieu de livraison	Unité de Gestion du PVGFD
Numéro Demande de Cotations	Demande de Cotations (DC) N° /DC/MINHDU/PVGFD/CSPM/2025 du 02 DEC 2025
Nombre de lot	01
Délai d'Exécution (en jours calendaires)	soixante (60) jours à compter de la notification de l'Ordre de Service de commencer la livraison des fourniture

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) le Crédit IDA7793-CM et IDA 7794-CM, pour financer l'exécution du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD), et se propose d'utiliser une partie de ce montant pour effectuer des paiements autorisés au titre de la Lettre de Marché pour laquelle cette Demande de Cotations vous est adressée.

Il est prévu dans le cadre de l'exécution dudit projet de solliciter les prestations de services désignés ci-après : « Demande de Cotation ouverte relative à l'acquisition de six (06) véhicules dont un (01) véhicule 4 x 4 station wagon, quatre (04) pick-up double cabine et un (01) véhicule berline au profit du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD).

J'ai l'honneur de solliciter, par la présente, votre proposition la plus avantageuse, pour l'acquisition de six (06) véhicules dont un (01) véhicule 4 x 4 station wagon, quatre (04) pick-up double cabine et un (01) véhicule berline au profit du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD).

2. Financement :

Le présent marché est financé par le crédit IDA-V5290 et 7793-CM de l'Association Internationale de Développement (IDA) de la Banque Mondiale.

3. Participation :

La consultation est ouverte aux prestataires exerçant dans le domaine des Fournitures / Fabrication de Véhicule et répondant aux critères de qualification indiqués dans le dossier de Demande de Cotation.

4. Délai de livraison :

Le délai de livraison maximum prévu pour la livraison du matériel objet de la présente Demande de Cotation est de soixante (60) Jours calendaires à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

5. Garantie d'offre

Dans le cadre de la présente Demande de Cotation, la Garantie requise est la déclaration de Garantie de l'offre dont le modèle est joint en annexe :

6. Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française.

7. Consultation et retrait des dossiers de la Demande de Cotation

La Demande de Cotation peut être consultée et retirée gratuitement à partir du 11 DEC 2025, de 07 heures 30 min à 15 heures 30 min précises (heure locale), à la Cellule de Coordination du Projet Villes et Gestion Foncière Durables, 1^{ère} porte à gauche du 2^{ème} étage sis l'immeuble TCHANKEU face gare voyageur à Yaoundé, dès publication du présent avis ou contacter au numéro (+237) 691 85 91 63 / 677 44 69 66 / 699 54 05 23.

8. Conditions de dépôt des offres

Le soumissionnaire placera sept (07) exemplaires de son offre (un (01) original et six (06) copies) et une copie électronique dans un clé USB dans une enveloppe portant la mention :

« DEMANDE DE COTATION N° Q.14.5.1.2 DC/MINHDU/PVGFD/CSPM/2025
DU 12 DEC 2025

POUR L'ACQUISITION DE SIX (06) VEHICULES DONT UN (01) VEHICULE 4 X 4 STATION WAGON, QUATRE (04) PICK-UP DOUBLE CABINE ET UN (01) VEHICULE BERLINE AU PROFIT DU PROJET VILLES ET GESTION FONCIERE DURABLES (PVGFD)».

« A NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE ET L'HEURE FIXEE POUR L'OUVERTURE DES PLIS ».

9. Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixées dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date et heure limite de réception des offres	Le <u>15.12.2025</u> à 13heures
Lieu de dépôt	Cellule de Coordination du Projet (Secrétariat du coordonnateur, 1 ^{ère} porte à gauche du 2 ^{ème} étage sis l'immeuble TCHANKEU face gare voyageur à Yaoundé)

10. Délai de validité des plis :

Les soumissionnaires restent engagés par leurs plis pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des Offres.

11. Ouverture des plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du PVGFD (CSPM) en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent et dument mandatés, à la date, heure et adresse précisées dans l'Avis de Demande de Cotation.

Date et heure d'ouverture des plis	Le <u>15.12.2025</u> à 14 heures
Lieu d'ouverture des plis	Salle de réunion de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du PVGFD

12. Evaluation des cotations :

La Commission Spéciale de Passation des Marchés procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :

12.1. Examen préliminaire

Le processus d'évaluation démarra dès l'ouverture des plis. L'examen préliminaire des cotations aura pour objet d'identifier et de rejeter celles non conformes pour l'essentiel aux dispositions du dossier de demande de cotations et les cotations ainsi rejetées ne seront pas acceptées à l'examen détaillé.

12.2. Examen détaillé

Seules les cotations retenues à l'issue de l'examen préliminaire seront examinées à ce stade. Les cotations seront classées de la moins disante à la plus disante après vérification des calculs et corrections des erreurs éventuelles



13. Critères éliminatoires :

- i. Pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- ii. Entreprise défaillante figurante sur la liste publiée par la Banque Mondiale ou le MINMAP ;
- iii. Lettre de Déclaration de Garantie datée et signée sur l'honneur suivant modèle joint.

14. Critères de qualification :

- i. Justifier d'au moins deux (02) marchés au cours des cinq (05) dernières années (2021-2025) d'un montant minimum de 150 000 000 (Cent cinquante millions) FCFA Toutes Taxes Comprise par marché, joindre les copies des marchés (1^{ère} et page de signature) et les procès-verbaux de réception ;
- ii. Conformité du descriptif technique du matériel proposé : **100% de critères majeurs et 75% de critères mineurs** ;
- iii. Fournir le certificat de service après-vente ;
- iv. Disposer d'un garage équipé en matériel nécessaire pour la maintenance, des Pièces de rechanges, des équipements de diagnostic ;
- v. Fournir la garantie du constructeur.

15. Attribution :

L'Acheteur attribuera le marché au Fournisseur, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante.

Fait à Yaoundé, le 02 DEC 2025

Le Ministre

Ampliations :

- MINMAP
- Coordonnateur CCP/PVGFD
- ARMP
- SOPECAM
- Pdt/CSPM/PVGFD (pour information)
- Affichage (pour information)
- Chronos/Archives.

1. Lettre de Cotation

Date:

Demande de Cotations N°:

A : [nom et adresse de l'Acheteur]

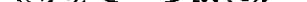
Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir nos services pour l'acquisition de six (06) véhicules dont un (01) véhicule 4 x 4 station wagon, quatre (04) pick-up double cabine et un (01) véhicule berline au profit du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD), conformément à la Demande de Cotations N° 171 /DC/MINH DU 02 DEC 2025 et pour la somme de TTC (*en chiffres*) et (*en lettres*) ou autres montants énumérés dans le devis ou Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période *de quatre-vingt-dix (90) jours* à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le **jour de**  20

[signature]

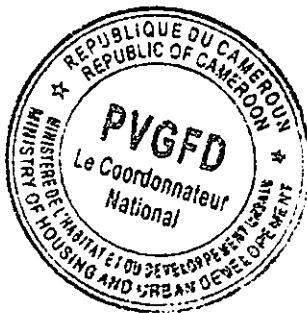
[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de :

2. Bordereau des Prix Unitaires
 (À remplir par le Fournisseur)

No	Description détaillée de l'article	Unité	Quantité	Prix Unitaire En chiffres	Prix Unitaire En lettres
01	Véhicule 4X4 station Wagon. (Véhicule utilitaire sportif (SUV), 5 portes. transmission intégrale 4x4)	Unité	01		
02	Véhicule pick-up double cabine, 4 portes, 5 places, transmission intégrale 4x4	Unité	04		
03	Véhicule administrative berline	Unité	01		

NB : Les Véhicules proposés par le soumissionnaire doivent être accompagnés par les prospectus qui font partie intégrante de l'offre.

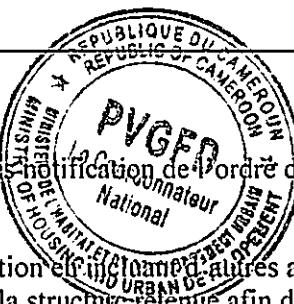


3. Devis estimatif
(À remplir par le Fournisseur)

No	Description détaillée de l'article	Unité	Quantité			Livraison	
				Prix Unitaire	Prix Total	Délai	Lieu
1	Véhicule Station WAGON (Véhicule utilitaire sportif (SUV), 5 portes, transmission intégrale 4x4).	Unité	01				
2	Véhicule Pick-up Double Cabine, 4 portes, 5 places, transmission intégrale 4x4	Unité	04				
3	Véhicule berline administrative	Unité	01				
	Total						

Délai d'exécution : maximum (60 jours) après notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

NB : Le fournisseur peut améliorer sa proposition en proposant d'autres avantages sans modification du marché de base. Une réunion de mise au point sera tenue avec la structure statutaire afin de tenir compte des exigences de la qualité de service



4. Spécifications techniques des véhicules

RESUME DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES FOURNITURES DU VEHICULE 4X4 STATION WAGON

CARACTERISTIQUES GENERALES	Nº	<ul style="list-style-type: none"> • Type du véhicule : Véhicule utilitaire sportif (SUV), 5 portes, transmission intégrale 4x4. • Configuration : Neuf, année de fabrication 2025 ou plus récente. • Poste de conduite : À gauche. • Couleur : Au choix de l'acquéreur (à préciser avant la livraison). 	Caractéristiques majeures	Caractéristiques mineures
MOTORISATION	1.	Carburant : Gazole (Diesel) REPUBLIC OF CAMEROON	OUI	
	2.	Architecture : 4 cylindres en ligne minimum.	OUI	
	3.	Cylindrée : Supérieure ou égale à 2 700 cm ³	OUI	
	4.	Alimentation : Turbocompresseur avec refroidisseur d'air (Intercooler).	OUI	
	5.	Couple moteur : Minimum 400 Nm, disponible à bas régime (dès 1 600 tr/min).	OUI	
TRANSMISSION	1.	Boîte de vitesses : Automatique, 6 rapports minimum.	OUI	
	2.	Boîte de transfert : Oui, avec gamme de vitesses courtes (L) et longues (H).	OUI	
	3.	Différentiel : Blocage de différentiel central et/ou arrière.	OUI	
	4.	Direction: Assistée	OUI	
CHÂSSIS & DIMENSIONS	1.	Carrosserie : 5 portes (4 latérales et 1 hayon/porte arrière).	OUI	
	2.	Nombre de places assises : 7 places minimum, sur 3 rangées.	OUI	

SYSTÈME DE FREINAGE & PNEUMATIQUES	3.	Longueur extérieure : Comprise entre 4 800 et 4 950 mm.	OUI	
	4.	Largeur extérieure : Comprise entre 1 850 et 1 900 mm.	OUI	
	5.	Hauteur extérieure : Comprise entre 1 840 et 1 900 mm.	OUI	
	6.	Empattement : Compris entre 2 750 et 2 850 mm.	OUI	
	7.	Garde au sol : Minimum 215 mm.	OUI	
	8.	Poids à vide : Minimum 1 900 kg.	OUI	
	9.	Capacité du réservoir : Minimum 80 litres.	OUI	
	1.	Freins avant / arrière : Disques ventilés.	OUI	
	2.	Assistance au freinage : Système ABS (antibloquage des roues) et aide au freinage d'urgence (BA).	OUI	
CONFORT INTÉRIEUR & MULTIMÉDIA	3.	Jantes : Alliage PVGF d'aluminium Le Coordonnateur National DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT DE LA HAUSSEUR URBAN DEVELOPMENT	OUI	
	4.	Dimensions des pneumatiques : 265/65R17 ou dimensions supérieures.	OUI	
	5.	Roue de secours : De taille identique aux autres roues, montée sur la porte arrière avec cache et système antivol.	OUI	
	1.	Sellerie : Tissu de haute résistance ou cuir.	OUI	
	2.	Climatisation : Automatique, multi-zones (avant et arrière).	OUI	
	3.	Vitres : Électriques à l'avant et à l'arrière.	OUI	
	4.	Système audio : Radio AM/FM, lecteur CD/MP3.	OUI	
	5.	Connectivité : Bluetooth®, port USB et prise auxiliaire.	OUI	

SÉCURITÉ ACTIVE & PASSIVE	6.	Affichage : Écran tactile multifonctions.		OUI
	7.	Aide à la conduite : Caméra de recul.	OUI	
	8.	Haut-parleurs : Minimum 6.		
	1.	Airbags : Minimum 6 (frontaux, latéraux et rideaux).	OUI	
	2.	Ceintures de sécurité : Pour toutes les places, avec prétensionneurs à l'avant.	OUI	
	3.	Sécurité des enfants : Fixations ISOFIX sur la deuxième rangée.	OUI	
	4.	Assistances électroniques : Contrôle de stabilité du véhicule (VSC) et contrôle de la motricité.	OUI	
	5.	Sécurité antivol : Système d'alarme et antidémarrage électroniques.	OUI	
ACCESOIRES & DOTATION	1.	Trousse de bord : National/clé de roue, manivelle.		OUI
	2.	Kit de sécurité réglementaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Deux triangles de pré-signnalisation. ○ Un extincteur (2 kg) à poudre ABC. ○ Une trousse de premiers secours. ○ Un gilet de haute visibilité. 		OUI
	3.	Protection : Tapis de sol en caoutchouc et couvre-bagages/bâche arrière		OUI

RESUME DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES FOURNITURES DU PICK UP

CARACTERISTIQUES GENERALES	Nº	<ul style="list-style-type: none"> • Type du véhicule : Pick-up Double Cabine, 4 portes, 5 places, transmission intégrale 4x4. • Configuration : Neuf, année de fabrication 2025 ou plus récente. • Poste de conduite : À gauche. • Usage : Polyvalent, adapté aux chantiers (routes difficiles) et à la route. 		
MOTORISATION	1.	Carburant : Gazole (Diesel).	OUI	
	2.	Architecture : 4 cylindres en ligne.	OUI	
	3.	Cylindrée : Supérieure à 2 700 cm ³ .	OUI	
	4.	Alimentation : Turbocompresseur à géométrie variable avec refroidisseur d'air (Intercooler).	OUI	
	5.	Couple moteur : Minimum 500 Nm, disponible à bas régime (dès 1 600 tr/min).	OUI	
TRANSMISSION	1.	Boîte de vitesses : Automatique, 6 rapports minimum.	OUI	
	2.	Boîte de transfert : Commande électronique ou à levier, avec gamme de vitesses courtes (L4) et longues (H4).	OUI	
	3.	Différentiel : Blocage de différentiel arrière à commande électrique.	OUI	
CHÂSSIS, SUSPENSIONS & DIMENSIONS	1.	Suspension avant : Indépendante à double triangulation avec barre stabilisatrice.	OUI	
	2.	Suspension arrière : Essieu rigide avec ressorts à lames.	OUI	

	3.	Longueur extérieure : Comprise entre 5 300 et 5 350 mm.	OUI	
	4.	Largeur extérieure : Comprise entre 1 850 et 1 900 mm.	OUI	
	5.	Empattement : Compris entre 3 050 et 3 100 mm.	OUI	
	6.	Garde au sol : Minimum 215 mm.	OUI	
	1.	Places assises : 5 places.	OUI	
	2.	Capacité de charge utile (benne) : Minimum 1 000 kg.	OUI	
CAPACITÉS	3.	Capacité de remorquage (freiné) : Minimum 3 500 kg.	OUI	
	4.	Capacité du réservoir : 80 litres.	OUI	
	1.	Freins avant : Disques ventilés.	OUI	
	2.	Freins arrière : Tambours.	OUI	
Système de freinage & pneumatiques	3.	Assistance : Système ABS, aide au freinage d'urgence (BA).	OUI	
	4.	Jantes : Alliage d'urbanité, 18 pouces.	OUI	
	5.	Dimensions des pneumatiques : 265/60R18, type Tout-Terrain (A/T).	OUI	
	1.	Couvre-benne rigide rétractable et électrique : Volet roulant en aluminium motorisé, commandé par télécommande, avec verrouillage sécurisé, éclairage LED intégré et système de drainage.	OUI	
	2.	Protection de benne (Bedliner) : En polyuréthane, sans rebord.		OUI
ÉQUIPEMENTS EXTÉRIEURS	3.	Arceau de benne : Arceau de style (styling bar).		OUI

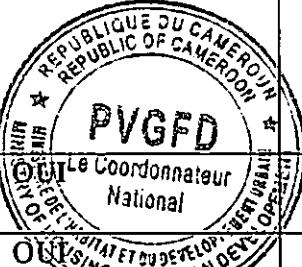
CONFORT INTÉRIEUR & MULTIMÉDIA	4.	Marchepieds latéraux : Oui.	OUI	
	5.	Phares : Phares avant Bi-LED, avec feux de jour à LED.	OUI	
	6.	Antibrouillards : Avant à LED.	OUI	
	7.	Rétroviseurs extérieurs : Chromés ou noirs, réglables et rabattables électriquement.	OUI	
	8.	Pare-chocs arrière : Acier, chromé ou noir.	OUI	
	1.	Sellerie : Cuir.	OUI	
	2.	Sièges : Siège conducteur à réglages électriques.	OUI	
	3.	Climatisation : Automatique.	OUI	
SÉCURITÉ ACTIVE & PASSIVE	4.	Démarrage : Système d'accès et de démarrage sans clé (Keyless entry & start).	OUI	
	5.	Système multimédia : Écran tactile couleur (minimum 8 pouces) compatible avec les interfaces smartphone (type Apple CarPlay®, Android Auto®), Bluetooth®, port USB.	PNFD Le Commissaire National POUR LA HABITATION ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN	
	6.	Volant : Gainé de cuir, multifonctions		OUI
	1.	Airbags : Minimum 7 (frontaux, latéraux, rideaux, et genoux conducteur).	OUI	
	2.	Assistances électroniques : Contrôle de stabilité (VSC), contrôle de motricité (TRC), aide au démarrage en côte (HAC), contrôle de la balance de la remorque (TSC).	OUI	

ACCESSIONS & DOTATION	3.	Pack d'aides à la conduite : Doit inclure <ul style="list-style-type: none"> ○ Système de sécurité pré-collision (PCS). ○ Alerte de franchissement de ligne (LDA). ○ Régulateur de vitesse adaptatif. 	OUI	
	4.	Aide au stationnement : Radars de stationnement avant et arrière, caméra de recul.	OUI	
	1.	Trousse de bord : Cric, clé de roue, manivelle.		OUI
	2.	Kit de sécurité réglementaire : Deux triangles de pré-signification, un extincteur (2 kg), une trousse de secours, un gilet de haute visibilité du camion.		OUI
	3.	Protection : Tapis de sol en caoutchouc.		OUI

RESUME DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES FOURNITURES DE LA BERLINE



CARACTERISTIQUES GENERALES	N°	<ul style="list-style-type: none"> • Type du véhicule : Berline, 4 portes, 5 places. • Configuration : Neuf, année de fabrication 2025 ou plus récente. • Poste de conduite : À gauche. • Usage : Réservé exclusivement à la gestion du courrier et aux courses administratives en milieu urbain. L'accent est mis sur l'économie de carburant, la fiabilité et les faibles coûts d'entretien. 		
MOTORISATION	1.	Carburant : Essence.	OUI	

	2.	Architecture : 3 ou 4 cylindres en ligne.	OUI	
	3.	Cylindrée : Comprise entre 1 200 cm ³ et 1 600 cm ³ .	OUI	
	4.	Alimentation : Injection électronique multipoint.	OUI	
	5.	Consommation : Consommation mixte (cycle WLTP) inférieure ou égale à 6,0 L/100 km.	OUI	
	6.	Puissance moteur : Minimum 90 ch (chevaux-vapeur).	OUI	
	7.	<i>Option recommandée pour l'optimisation des coûts : Motorisation Hybride non rechargeable (Full Hybrid) pour une consommation urbaine réduite.</i>	OUI	
	1.	Boîte de vitesses : Automatique (de type CVT ou à convertisseur de couple), pour un confort de conduite optimal en ville.	OUI	
TRANSMISSION	2.	Roues motrices : Traction avant (2 roues motrices).	OUI	
	1.	Suspension avant : Type MacPherson ou équivalent.	OUI	
	2.	Suspension arrière : Essieu de torsion ou multibras.	OUI	
	3.	Longueur extérieure : Comprise entre 4 300 et 4 650 mm.	OUI	
	4.	Largeur extérieure : Comprise entre 1 750 et 1 800 mm.	OUI	
	5.	Rayon de braquage : Inférieur à 5,5 mètres pour une maniabilité maximale en ville.	OUI	
	1.	Places assises : 5 places.	OUI	
CAPACITÉS	2.	Volume du coffre : Minimum 350 litres.		OUI
	3.	Capacité du réservoir : Minimum 40 litres.	OUI	
	1.	Freins avant : Disques ventilés.	OUI	
SYSTÈME DE FREINAGE & PNEUMATIQUES				

	2.	Freins arrière : Disques pleins ou tambours.	OUI	
	3.	Assistance : Système ABS avec répartiteur électronique de freinage (EBD) et aide au freinage d'urgence (BA).	OUI	
	4.	Jantes : Alliage d'aluminium, 16 pouces.	OUI	
	5.	Dimensions des pneumatiques : Pneus à faible résistance au roulement pour optimiser la consommation.	OUI	
	1.	Phares : Éclairage de jour à LED.	OUI	
ÉQUIPEMENTS EXTÉRIEURS	2.	Rétroviseurs extérieurs : Réglables électriquement et dégivrants.	OUI	
	3.	Poignées de porte et rétroviseurs : Couleur carrosserie.		OUI
	1.	Sellerie : Tissu résistant et facile d'entretien.	OUI	
CONFORT INTÉRIEUR & MULTIMÉDIA	2.	Climatisation : Manuelle ou automatique.	OUI	
	3.	Vitres : Revêtement hydrophobe, électriques, avant et arrière.	OUI	
	4.	Système multimédia : Écran tactile (minimum 7 pouces), compatible Bluetooth® pour téléphonie mains libres, port USB.	OUI	
	5.	Volant : Réglable en hauteur et en profondeur, avec commandes audio et téléphone.	OUI	
	1.	Airbags : Minimum 6 (frontaux, latéraux avant, et rideaux).	OUI	
SÉCURITÉ ACTIVE & PASSIVE	2.	Assistances électroniques : Contrôle de stabilité (ESP/VSC), système d'antipatinage (ASR/TRC), aide au démarrage en côte (HAC).	OUI	

ACCESSOIRES & DOTATION	3.	Aide au stationnement : Radars de stationnement arrière.	OUI	
	4.	Verrouillage : Verrouillage centralisé des portes avec télécommande	OUI	
	1.	Roue de secours : Type galette ou de taille normale.	OUI	
	2.	Trousse de bord : Cric, clé de roue, manivelle.		OUI
	3.	Kit de sécurité réglementaire : Deux triangles de pré-signification, un extincteur (1 kg), une trousse de secours, un gilet de haute visibilité.		OUI
	4.	Protection : Tapis de sol en caoutchouc avant et arrière.		OUI

N.B : MAINTENANCE OPÉRATIONNELLE DE TOUS LES VÉHICULES AUTOMOBILES : celle-ci se fera à la demande du Maître d'Ouvrage durant la période de garantie



5. Lettre d'engagement sur l'honneur de non abandon ou exclusion des marchés au cours des trois (03) dernières années

Nom de l'Entreprise

Adresse Postale

Adresse Physique

Messieurs.

Par la présente, nous déclarons sur l'honneur qu'à la date de la signature ci-dessous, notre entreprise n'est pas en situation, d'abandon, d'exclusion, ni de suspension, par l'Agence de Régulation des Marchés Publics du Cameroun.

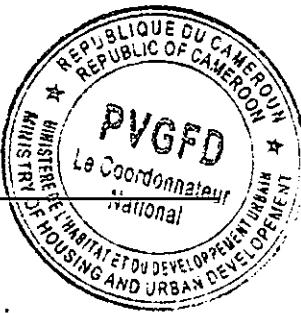
Nous nous engageons au cas où nous serions retenus comme adjudicataire provisoire pour l'exécution de projets, de vous soumettre dans les 7 jours de votre demande, une attestation dûment certifiée par l'ARMP confirmant cette déclaration.

Date: _____

Signature _____

Nom:

Titre du signataire dans l'Entreprise:



6- Lettre de marché

LETTER DE MARCHÉ N° _____ /LM/MINHDU/PVGFD/CSPM/2025 DU _____
PASSE APRES DEMANDE DE COTATIONS N° 01176 /DC/MINHDU/PVGFD/CSPM/2025 DU
02 DEC 2024 POUR L'ACQUISITION DE SIX (06) VÉHICULES DONT UN (01) VÉHICULE 4 X 4
STATION WAGON, QUATRE (04) PICK-UP DOUBLE CABINE ET UN (01) VÉHICULE BERLINE AU
PROFIT DU PROJET VILLES ET GESTION FONCIERE DURABLES (PVGFD),

OBJET DE LA LETTRE DE MARCHÉ : acquisition de six (06) véhicules dont un (01) véhicule
4 x 4 station wagon, quatre (04) pick-up double cabine et un (01) véhicule berline au
profit du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD)

MONTANT DE LA LETTRE DE MARCHÉ :

DESIGNATION	MONTANT
MONTANT Hors TVA	
TVA (19,25%)	
IR (2,2% / 5,5%)	
MONTANT TTC	
NAP (Net A Percevoir)	

DUREE DU CONTRAT : soixante (60) jours

FINANCEMENT : - Crédit IDA-V5290-CM, exercice 2025 et suivants



SIGNER LE: _____

NOTIFIE LE: _____

ENREGISTRE LE: _____

Acte d'Engagement

Aux termes de la consultation N°1/FE /DC/MINHDU/PVGFD/CSPM/2025 DU 02 DEC 2025 intervenue le _____ entre le Projet Villes et Gestion Foncière Durable, représenté par le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain (ci-après désignée « le Client ») d'une part et [nom et adresse complète du Prestataire] (ci-après désigné comme le « Fournisseur » d'autre part :

ATTENDU QUE l'Acheteur a lancé une demande de Cotations pour certaines Fournitures et certains Services connexes, à savoir l'acquisition de six (06) véhicules dont un (01) véhicule 4 x 4 station wagon, quatre (04) pick-up double cabine et un (01) véhicule berline au profit du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD), et a accepté une Cotation du Fournisseur pour la livraison de ces Fournitures et la prestation de ces Services connexes, pour un montant égal à [insérer le Prix du Marché exprimé dans la (les) monnaie(s) de règlement du Marché] (ci-après dénommé le « Prix du Marché »)).

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché :

- (a) la Notification d'attribution du Marché adressée au Fournisseur par l'Acheteur ;
- b) La Cotation du Fournisseur ;
- c) Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP) ;
- d) Les Spécifications et exigences de l'Acheteur (y compris le Calendrier de livraison) ;
- e) Les Bordereaux des Prix

1. En contrepartie des règlements effectués par l'Acheteur au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
2. L'Acheteur convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après : *[Inscrire les modalités de paiement retenues]*.

LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois de la République du Cameroun, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Signé, Fait à _____ le _____ (pour l'Acheteur)

Signé, Fait à _____ le _____ (pour le Fournisseur)

Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)

Article 1 : Le pays de l'Acheteur est : République du Cameroun

Article 2 : L'acheteur est : Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU)

Article 3 : Le(s) site(s) du Projet ou le(s) lieu(x) de destination(s) finale(s) est (sont) :

La Cellule de Coordination du Projet Villes et Gestion Foncière Durables 2ème étage sis l'immeuble TCHANKEU face gare voyageur à Yaoundé,
E-mails : pvgfd.minhdu@gmail.com;

Article 4 :

4.1. La langue sera : le Français ;

4.2. Le Prestataire s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation des prestations objet de la Lettre de Marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois, dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de la présente Lettre de Marché venaient à être modifiés après sa signature, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 : Définitions et attributions :

La commission de Passation des Marchés compétente est la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) placée auprès du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD) qui est un organe d'appui technique pour la passation de la présente Lettre de Marché.



Le Maître d'Ouvrage est le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU)

Le Chef de service du marché est le Coordonnateur du PVGFD qui coordonne les opérations nécessaires à la bonne exécution des différentes phases du projet et apporte au Maître d'Ouvrage Délégué une assistance générale à caractère technique, administrative et financière à toutes les phases du projet. Par ailleurs il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.

L'Ingénieur du marché est le RAF/Comptable du PVGFD. Il est chargé du suivi de l'exécution du Marché.

Le cocontractant est chargé de réaliser les prestations suivant les règles de l'art et conformément aux cahiers de charges.

Article 6 : Pièces constitutives de la Lettre de Marché

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre de Marché sont par ordre de priorité :

1. L'acte d'engagement ;
2. La soumission du Prestataire et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux termes de références finalisés ;
3. Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Les spécifications techniques ;
5. Les éléments propres à la détermination du montant de la Lettre de Marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des primes unitaires.

Article 7 : Textes généraux applicables

La présente Lettre de Marché est soumise aux textes généraux ci-après :

- La Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- La loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2025
- Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- L'accord de financement N° V5290 du 08 janvier 2025 portant mise en vigueur du PPA ;
- La circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- Les normes techniques en vigueur au Cameroun ;
- Les textes régissant les corps de métiers ;
- Les normes en vigueur ou à défaut les normes francaises en la matière ;
- Les textes régissant les corps de métiers des prestations objet de la Lettre de Marché.

Article 7 : Aux fins de notification, l'addresse de l'acheteur sera :

La Cellule de Coordination du Projet Villes et Gestion Foncière Durables,
2ème étage sis l'immeuble TCHANKEU face gare voyageur à Yaoundé,
B.P : Yaoundé-Cameroun,
E-mails : pvgfd[minhdu]@gmail.com

Article 8 : Ordres de service

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de Service du marché.
- Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais ou l'objectif seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de Service du marché.
- Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le Chef de Service et notifié par l'Ingénieur le cas échéant.
- Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifiés par le Chef de service des marchés.
- Les ordres de service de suspension et de reprise de la prestation, pour cause de force majeur, seront signés par le Maître d'Ouvrage Délégué et notifiés par le Chef de service du marché.

Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'Entrepreneur d'exécuter les ordres de service reçus.

Article 9 : Le droit applicable sera celui de : la République du Cameroun

Article 10 : Les prix de la prestation livrée et Service connexes exécutés ne seront pas révisables.

Article 11 : Durée d'exécution : La présente lettre de marché a un délai de livraison maximum de soixante (60) Jours calendaire à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer

Article 12 : La méthode et les conditions de règlement du Fournisseur au titre de cette Lettre de Marché sont :

Règlement des Fournitures et Services en provenance du pays de l'Acheteur :

Le règlement des Fournitures et services en provenance du pays de l'Acheteur sera effectué en Franc CFA BEAC, comme suit :

A la livraison : cent (100%) pourcent du prix de la Lettre de Marché toutes taxes comprises sera réglé à la réception des fournitures et après validation de tous les tests prévus et ce contre remise des documents précisés ci-après :

- La Lettre de Marché enregistrée en cinq (05) exemplaires ;
- La facture de paiement en six (06) exemplaires dont l'original timbré selon la réglementation en vigueur, représentant 100% du montant de la lettre de marché dès réception des fournitures ;
- Le procès-verbal de réception ;
- Le dossier fiscal à jour et timbré.

Article 13 : Délai de paiement

Les paiements sont effectués en francs CFA au plus tard soixante (60) jours après la présentation de la facture timbrée en six (06) exemplaires accompagnée du procès-verbal de réception des fournitures à la Cellule de Coordination du Projet.

Article 14 : La réception au lieu de destination finale se fera en une étape par une commission de réception composée de la manière suivante :

Président : Le Maître d'Ouvrage ou son représentant



Membres :

Le coordonnateur du Projet (Che service du Marché) ;

Le Responsable Administratif et Financier du Projet ;

Le Responsable suivi-Evaluation du Projet ;

Le Responsable en Passation des Marchés du Projet.

Rapporteur :

Le Comptable du projet (Ingénieur du Marché)

Observateur :

Le Représentant du MINMAP.

Invité :

Le prestataire

Il est à noter qu'en prélude à la convocation de la réception provisoire par le Maître d'Ouvrage, l'Ingénieur de la Lettre de Marché et le Chef de Service s'assureront de la livraison quantitative et qualitative des articles.

Article 15 : Garantie de bonne exécution

La Garantie de Bonne Exécution est fixée à cinq (05%) du montant TTC de la Lettre de Marché. Elle est constituée et remise au Chef de Service du Marché dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de notification de la Lettre de Marché.

La Garantie de bonne exécution sera restituée, ou la garantie sera libérée dans un délai d'un (01) mois suivant

l'approbation des prestations sur la base d'un rapport dressé à cet effet, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage faisant suite à la demande du Fournisseur.

Article 16 : Pénalités de retard

A défaut pour le Fournisseur d'avoir livré la totalité des prestations dans le délai imparti, il lui sera appliqué, après mise en demeure préalable, les pénalités de retard ci-après, conformément à l'article 168 du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics :

- 1/2000ème du montant TTC de la Lettre de Marché entre le 1^{er} et le 30^{ème} jour, et
- 1/1000^{ème} du montant TTC de la Lettre de Marché au-delà du 30^{ème} jour.

Il appartient au Fournisseur de rassembler au fur et à mesure de la livraison des prestations, les pièces justificatives d'un dossier éventuel de demande de remise de pénalités de retard qui ne pourra être prononcée par le Maître d'Ouvrage qu'après avis de l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

Article 17 : Le montant maximum des pénalités de retard sera 10% du montant TTC de la Lettre de Marché et de ses avenants éventuels.

Article 18 : Intérêts moratoires

Conformément aux articles 166 et 167 du Code des Marchés Publics, le délai au-delà duquel le Client paiera des intérêts au Fournisseur est de : soixante (60) jours suivant la présentation de la facture ou la demande de règlement par le Fournisseur, et après son acceptation par le Client.

Le taux des intérêts de retard applicable sera : le taux d'escompte pratiqué par la BEAC ou la Banque d'émission de la monnaie de paiement majorée d'un point, à la date de paiement prévue au contrat.

Article 19 : Résiliation de la Lettre de Marché

- (1) La présente Lettre de Marché peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.
- (2) Le Client peut résilier le contrat aux torts du fournisseur, après une mise en demeure restée infructueuse ou lorsque celui-ci ne respecte pas ses obligations contractuelles, notamment :
 - Lorsque le Fournisseur ne respecte pas les délais de livraison,
 - Lorsqu'il ne respecte pas les caractéristiques des matériels commandés,
 - S'il se livre à des actes frauduleux.
- (3) La mise en demeure sera notifiée par écrit. Le Fournisseur disposera d'un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la date de notification pour satisfaire aux obligations de celle-ci ou pour présenter ses observations.
- (4) Dans ce cas, les sommes dues au Fournisseur au titre des commandes en cours lui sont payées dans les conditions générales prévues au présent contrat.
- (5) La résiliation de la Lettre de Marché ne fait pas obstacle à l'exercice d'actions civiles ou pénales à l'encontre du cocontractant si celui-ci se livre à des actes frauduleux.
- (6) Le non-respect des clauses du présent contrat par l'une des parties entraîne automatiquement sa résiliation.
- (7) La résiliation sera alors notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou transmise par porteur avec décharge

(8) Chaque partie peut suspendre le contrat lorsque l'un des événements suivants empêche de façon prolongée l'exécution du contrat ou augmente de manière significative le risque de survenance du sinistre que l'exécution du contrat vise à parvenir : guerres, rébellion, troubles, émeute et insurrection, graves dans l'entreprise, mesures de l'autorité publique, conflits sociaux et toutes autres circonstances indépendantes de la volonté des parties.

Lorsque les circonstances ayant entraîné la suspension du contrat auront disparu, le contrat continuera à produire ses effets jusqu'à son échéance normale.

Article 20 :

DISPOSITIONS DIVERSES

Cas de force majeure :

La force majeure s'entend de tout événement imprévisible et irrésistible empêchant le prestataire de remplir tout ou partie de ses obligations contractuelles.

Les cas de force majeure devront être signalés au Maître d'Ouvrage Délégué dans un délai de 72 heures à compter du début de l'événement. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Dans tous les cas, il appartient au Maître d'Ouvrage Délégué de faire apprécier par une Commission constituée à cet effet les cas de force majeure évoqués.

Modifications de la Lettre de Marché :

Les dispositions de la Lettre de Marché peuvent être modifiées que par voie d'avenant.

Différends et litiges :

Tout litige survenant entre les parties devra faire l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable.

A défaut d'un arrangement à l'amiable, la partie la plus diligente soumettra le litige à la juridiction camerounaise localement compétente.



Résiliation de la Lettre de Marché :

Le non-respect des clauses du présent contrat par une des parties entraîne automatiquement sa résiliation.

La résiliation sera alors notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou transmise par porteur avec décharge

Chaque partie peut suspendre le contrat lorsque l'un des événements suivants empêche de façon prolongée l'exécution du contrat ou augmente de manière significative le risque de survenance du sinistre que l'exécution du contrat vise à parvenir : guerres, rébellion, troubles, émeute et insurrection, graves dans l'entreprise, mesures de l'autorité publique, conflits sociaux et toutes autres circonstances indépendantes de la volonté des parties.

Lorsque les circonstances ayant entraîné la suspension du contrat auront disparu, le contrat continuera à produire ses effets jusqu'à son échéance normale.

Édition et diffusion de la Lettre de Marché :

Dix (10) exemplaires de la présente Lettre de Marché seront édités par les soins du cocontractant et fournis au Chef de Service du Marché pour diffusion.

Domicile :

Pour l'exécution du présent contrat et notamment pour notification, les parties font élection du domicile aux adresses mentionnées dans le présent contrat.

Entrée en vigueur du Marché :

La Lettre de Marché entrera en vigueur dès sa notification au prestataire par le MO et les prestations

débuteront dès la notification de l'Ordre de Service (OS) par le Chef de Service du marché pour l'exécution des prestations et services connexes.

ANNEXE A AUX CONDITIONS DU MARCHE

Fraude et Corruption

(Ne pas modifier le texte de cette Annexe)

1. Objet

1.1 Les Directives de la Banque en matière de lutte contre la fraude et la corruption, ainsi que la présente annexe, sont applicables à la passation des marchés dans le cadre des Opérations de Financement de Projets d'Investissement par la Banque.

2. Exigences

2.1 La Banque exige que les Emprunteurs (y compris les bénéficiaires d'un financement de la Banque), les soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, entrepreneurs et fournisseurs, les sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services ou fournisseurs, tous les agents (déclarés ou non) ; ainsi que l'ensemble de leur personnel ; se conforment aux normes les plus strictes en matière d'éthique, durant le processus de passation des marchés, la sélection, et l'exécution des contrats financés par la Banque, et s'abstiennent de toute fraude et corruption.

2.2 En vertu de ce principe, la Banque

- a. aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :
- i. est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en d'influer indûment sur les actions d'une autre personne ou entité ;
 - ii. se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou s'abstient d'agir, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité, afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation;
 - iii. se livrent à des « manœuvres collusives » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités;
 - iv. se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou entité, ou à leurs biens, en vue d'influer indûment sur les actions de cette personne ou entité ; et
 - v. se livre à des « manœuvres obstructives »
 - (a) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à

- entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou
- (b) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe (e) ci-dessous.
- b. rejettéra la proposition d'attribution d'un marché ou contrat si elle établit que la personne physique ou morale à laquelle il est recommandé d'attribuer ledit marché ou contrat, ou l'un des membres de son personnel ou de ses agents, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de service, fournisseurs, ou un de leurs employés, s'est livré, directement ou indirectement, à un acte de corruption, une manœuvre frauduleuse, collusive, coercitive ou obstructive en vue de l'obtention dudit marché ou contrat;
- c. outre les recours prévus dans l'Accord de Financement, pourra décider d'autres actions appropriées, y compris déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur, ou d'un bénéficiaire du financement, s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation du marché, de sélection ou d'exécution du marché, sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance desdites pratiques;
- d. sanctionnera une entreprise ou un individu¹ dans le cadre des Directives de la Banque en matière de lutte contre la fraude et la corruption, et conformément aux règles et procédures de sanctions applicables² de la Banque, y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de l'attribution d'un marché financé par la Banque ou de pouvoir en bénéficier financièrement ou de toute autre manière¹ (ii) de la participation² comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services désigné d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ; et (iii) du bénéfice du versement de fonds émanant d'un prêt de la Banque ou de participer d'une autre manière à la préparation ou à la mise en œuvre d'un projet financé par la Banque ;
- e. exigera que les dossiers d'appel d'offres/appel à propositions, et que les contrats et marchés financés par la Banque, contiennent une disposition exigeant des soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, fournisseurs et entrepreneurs, ainsi que leurs sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services, fournisseurs, agents, et personnel, autorisent la Banque à inspecter³ les pièces comptables, relevés

¹ Pour écarter tout doute, les effets d'une telle sanction sur la partie concernée concernent, de manière non exhaustive, (i) le dépôt de candidature à la pré-qualification, l'expression d'intérêt pour une mission de consultant, et la participation à un appel d'offres directement ou comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur, ou prestataire dans le cadre d'un tel contrat, et (ii) la conclusion d'un avenant ou un additif comportant une modification significative à un contrat existant.

² Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

³ Les inspections menées dans ce cadre sont des vérifications sur pièces du fait de leur nature. Ils comprennent des activités de recherche documentaire et factuelle entreprises par la Banque, ou des personnes désignées par elle.

et autres documents relatifs à la passation du marché, à la sélection et/ou à l'exécution du marché, et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.



afin de vérifier des aspects spécifiques relevant d'une enquête ou d'un audit, tel que l'évaluation de la véracité d'une accusation éventuelle de Fraude et Corruption, par le moyen de dispositif approprié. De telles activités peuvent inclure, sans limitation, d'avoir accès à des documents financiers d'une entreprise ou d'une personne et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, d'avoir accès à tous autres documents, données et renseignements (sous forme de documents imprimés ou en format électronique) jugés pertinents aux fins de l'enquête ou de l'audit et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, avoir des entretiens avec le personnel et toute autre personne, mener des inspections physiques et des visites de site, et obtenir la vérification de renseignements par une tierce partie.

Modèle de Lettre de Notification d'Attribution de marché

[modifier comme approprié]

[Utiliser un papier à en-tête de l'Acheteur]

Date : *[date]*

A : *[nom et adresse du Soumissionnaire retenu]*

Objet : *Notification d'attribution du Marché No*

Messieurs,

La présente a pour but de vous notifier que votre Cotation en date du *[date]* pour l'exécution des Fournitures et Services connexes de *[nom du marché et identification]* pour le montant du Marché de *[montant en chiffres et en lettres, nom de la monnaie]*, est acceptée par nos services.

Veuillez trouver ci-joint l'acte d'Engagement, qu'il vous est demandé de retourné signé dans le délai de *[insérer le nombre de jours]* jours.

[Insérer ce qui suit seulement si une Garantie de bonne exécution est exigée :] « Il vous est demandé de fournir la garantie de bonne exécution dans les **AVGFD** *[insérer le nombre de jours]* conformément aux Conditions du Marché, en utilisant le formulaire de garantie de bonne exécution ci-joint. »



Signature autorisée : _____

Nom et titre du signataire habilité à signer au nom de l'Acheteur *[Insérer le, nom et titre du signataire habilité à signer au nom de l'Acheteur]* _____

Nom de l'Agence d'exécution : _____

Pièce jointe : Acte d'Engagement

7-Modele de déclaration de garantie de l'offre

Modèle de Déclaration de Garantie d'Offre

[Le Soumissionnaire remplit ce formulaire de garantie de soumission conformément aux indications entre crochets]

Date *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'Offre]*

AO No. : *[insérer le numéro de l'Appel d'Offres]*

Avis d'appel d'offres No. : *[insérer le numéro de l'avis d'Appel d'Offres]*

Variante No. : *[insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]*

A l'attention de *[insérer nom complet de l'Acheteur]*

Nous, soussignés, déclarons que :

1. Nous reconnaissons que les offres doivent être accompagnées d'une déclaration de Garantie d'Offre.
2. Nous acceptons que nous fassions l'objet d'une suspension du droit de participer à tout appel d'offres en vue d'obtenir un marché de la part de l'Acheteur pour une période de *[insérer nombre de mois ou d'années]* commençant le *[insérer date]*, si nous n'exécutons pas une des obligations auxquelles nous sommes tenus en vertu de l'Offre, à savoir :
 - a) si nous retirons l'Offre avant la date d'expiration de la validité de l'Offre spécifiée dans la Lettre de Soumission de l'Offre, ou toute date étendue par nous ; ou
 - b) si, nous étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'Acheteur avant la date d'expiration de la validité de l'Offre telle qu'indiquée dans la Lettre de Soumission de l'Offre ou prorogée par nous, nous :
 - (i) ne signons pas l'Acte d'Engagement ; ou
 - (ii) ne fournissons pas la Garantie de Bonne Exécution du Marché, si nous sommes tenus de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux Soumissionnaires.
3. La présente garantie expirera si le marché ne nous est pas attribué, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevrons copie de votre notification du nom du soumissionnaire retenu, ou (ii) vingt-huit (28) jours après la date d'expiration de notre Offre.
4. Il est entendu que si nous sommes un groupement d'entreprises, la déclaration de garantie de l'Offre doit être au nom du groupement qui soumet l'Offre. Si le groupement n'a pas été formellement constitué lors du dépôt de l'Offre, la déclaration de garantie de l'Offre doit être au nom de tous les futurs membres du groupement nommés dans la lettre d'intention.

Nom du Soumissionnaire* _____

Nom de la personne dûment autorisée à signer l'Offre au nom du Soumissionnaire** _____

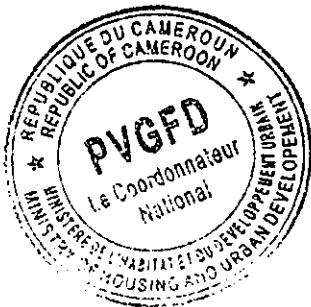
En tant que *[indiquer la capacité du signataire]* _____

Signature [Insérer la signature de la personne nommée ci-dessus] _____
En date du _____ jour de _____ [Insérer la date de signature]

* : En cas d'une Offre remise par un GE, spécifier le nom du GE en tant que Soumissionnaire

** : La personne signataire de l'Offre devra avoir un pouvoir notarié attaché à l'Offre donné par le Soumissionnaire.

[Note : En cas de GE, la Déclaration de Garantie d'Offre doit être au nom de tous les membres du GE qui remettent l'Offre]



Demande de Cotations : DC N° 0116 /DC/MINHDU/PVGFD/CSPM/2025 du 12 DEC 2025
Date de remise des cotations : _____ à 13 heures
Date d'ouverture des plis : _____ à 14 h

Lieu d'ouverture : PVGFD Yaoundé

7– Tableau de comparaison des cotations

No	Nom des soumissionnaires	Nationalité	Conformité de la soumission		Exécution		Prix Total TTC et HT	Remarques
			oui	non	délai	lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								
9.								

Membres de la Commission :

Nom

Fonction

Signature

